

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	14
- votants	14
- absents	1

Date de convocation :

13/08/2026

Date d'affichage :

13/08/2026

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 26/08/2026
Reçu en préfecture le 26/08/2026
Publié le
ID : 005-210501458-20260820-063_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du jeudi 20 août 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 20 août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Josiane ARNOUX – Rémi GENTILLON – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALLIER – Simine HAKAMI KERMANI – Valérie DEGRACE – Gérard MARLETTA – Bernard REYNIER – Cécile FRISCH

Absente : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°063/2026 - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL – INTEGRATION DE LA REGION EN TANT QUE COFINANCEUR

Le Maire rappelle :

Le Conseil Municipal, par délibération n°006/2026 du 20 janvier 2026, a arrêté le projet de construction d'un garage destiné au service technique communal et adopté son plan de financement prévisionnel. Ce dernier prévoyait initialement un cofinancement de l'État (via la DETR) et du Département.

L'Etat a répondu favorablement et a décidé, par arrêté préfectoral du 10 juillet 2026 d'attribuer, au titre de la DETR 2026, une subvention d'un montant de 635 600€, calculée au taux de 40%. Quant au Département, il a validé, de façon encore informelle, un taux de financement de 15%, en lieu et place des 30% sollicités par la commune.

Il reste donc à la charge de la commune 45% (715 050 €).

Aussi, afin de limiter l'impact sur son autofinancement, le Maire propose de modifier le plan de financement initial du projet pour intégrer la Région

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du plan de financement prévisionnel du projet de construction du garage pour le service technique communal, tel que détaillé ci-après :

Intitulé	Montant subvention	Taux de cofinancement
DETR 2026	635 600 €	40 %
Département	238 350 €	15 %
Région	238 350 €	15 %
Montant total des subventions	1 112 300 €	70 %
Autofinancement	476 700 €	30 %
Coût d'opération HT	1 589 000 €	100 %

Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

Berger
Levisault

- **AUTORISE** le Maire à solliciter officiellement la Région Sud pour l'obtention de ses dispositifs d'aide aux investissements locaux
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

26 AOÛT 2026

